

Licence PRO FACTAES ENSFEA-IAD

FOIRE AUX QUESTIONS (mise à jour V2 du 17/02/2025)

Thématique	Question	Réponse
Organisation	Quel nombre de place offertes pour cette formation ?	La formation peut accueillir un effectif maximum de 30 apprenants tout profil confondu.
	Avez-vous connaissance de formation similaire de niveau licence ?	Cette formation a été pensée en 1ere intention pour répondre à un besoin de formation de formateurs en CFA-CFPPA avec une extension aux chargés de formation en organismes agricoles et une diplomation à la clé. Elle fait l'objet d'une fiche RNCP avec une mention spécifique « Métiers de la formation et du conseil pour les transitions agricoles, environnementales et sociales » que nous sommes actuellement les seuls à détenir. Il n'y a donc pas à ce jour de licence sur la même mention spécifique, mais peut-être des formations qui peuvent s'en rapprocher.
	Où puis trouver toutes les informations sur cette offre de formation ?	Sur les sites : -de l'ENSFEA https://www.ensfea.fr/formation/licence-factaes/ -de l'Institut Agro Dijon https://institut-agro-dijon.fr/formations/licences-professionnelles/former-et-accompagner-aux-changements-dans-un-contexte-de-transitions-agricoles-environnementales-et-sociales
	A qui puis-je m'adresser pour toute question ?	Le service FORMATIONS de l'ENSFEA est le gestionnaire logistique et administratif de cette formation et collecte toute vos questions pour y répondre.
Public visé	Le profil type de recrutement est à bac+ 2. Les profils à BTSA seront-ils prioritaires dans les critères de sélection compte tenu de l'orientation agricole de la licence ?	La formation a été construite avec des notions et principes non spécifiques au monde agricole mais est appuyée sur des exemples et du vocabulaire utilisé dans le monde agricole. Connaître le monde agricole est donc facilitant. Cependant, un apprenant qui ne serait pas issu du monde agricole pourrait suivre cette formation moyennant une acculturation au sujet. Les diplômés de BTSA ne seront donc pas forcément prioritaires dans les critères de choix mais leur dossier seront étudiés comme les autres dossiers.
	Je suis formateur ancien professionnel ayant exercé pendant de nombreuses années, sans niveau bac+2. Mon expérience pourrait me donner cette équivalence. Puis-je candidater quand même ?	La formation est ouverte à partir du niveau bac+2. Néanmoins , il est possible de demander un accès direct à la formation Licence Pro FACTAES par la voie de la VAP, sans être titulaire d'un diplôme reconnu BAC + 2. Pour cela, il faut justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle et

		<p>produire un dossier avec : 1/ une présentation du projet professionnel, 2/ un argumentaire justifiant de par son expérience professionnelle la maîtrise des compétences visées par un diplôme de son choix, de niveau Bac+2, telles que décrites dans la fiche RNCP.</p> <p>Voir sur le site : https://www.ensfea.fr/formation/formation-au-long-de-la-vie/vae/</p>
	Je ne dispose d'aucune formation en lien avec le monde agricole, puis-je candidater quand même ?	La formation a été construite avec des notions et principes non spécifiques au monde agricole mais est appuyée sur des exemples et du vocabulaire utilisé dans le monde agricole. Connaître le monde agricole est donc facilitant. Cependant, un apprenant qui ne serait pas issu du monde agricole pourrait suivre cette formation moyennant une acculturation au sujet.
	Pour quel type de métiers, cette licence professionnelle est-elle envisagée ?	Le public cible est avant tout celui de formateur qui souhaite une base en matière d'engagement dans les transitions dans toutes leur forme. C'est pour cela que la formation a été construite d'abord pour des formateurs se destinant à travailler en CFA-CFPPA mais elle s'adresse également à des chargés de mission en organisme agricole qui délivrent de la formation.
	Je suis formateur en CFPPA ou CFA exerçant en centre, est-ce que je peux suivre cette formation en alternant période de formation en licence et période en centre dans lequel j'exerce ?	Le calendrier de la formation disponible sur les sites : de l'ENSFEA https://www.ensfea.fr/formation/licence-factaes/ de l'Institut Agro Dijon https://institut-agro-dijon.fr/formations/licences-professionnelles/former-et-accompagner-aux-changements-dans-un-contexte-de-transitions-agricoles-environnementales-et-sociales précise les modalités de formation. Les UE proposées sont volontairement dispensées sur des périodes de 1 à 2 semaines maximum avec des temps en visioconférence pour introduire des UE, faire des retours d'expérience ou faire le lien entre les différentes UE. Cette organisation permet à un formateur en centre de se projeter sur le suivi de la formation tout en poursuivant l'exercice de son métier. Il est possible de suivre la formation sur 2 ans selon une organisation des enseignements adaptée au cas par cas.
	Cette LP se fait en partenariat entre l'ENSFEA et l'institut Agro Dijon. Vous n'avez pas de partenariat avec un ou des lycées agricoles ?	Il n'y a effectivement pas de portage par un EPL sur cette licence professionnelle mais malgré tout une part belle est faite à des intervenants professionnels en CFA-CFPPA notamment (au moins 30% des heures dispensées).
Formation continue	Puis je demander une VAP pour suivre cette formation ?	Vous pouvez soumettre un dossier de VAP en Licence pro FACTAES : - Afin d'obtenir l' accès direct à la formation en valorisant des acquis professionnels (études, expériences professionnelles) ou personnels, en l'absence du diplôme de niveau requis pour l'entrée en formation (Bac + 2 ans).

		<p>Et / Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin d'obtenir la dispense (valant validation) d'une ou plusieurs UE de la Licence pro, à l'exception des UE2 et UE7 qui devront obligatoirement être suivies en intégralité au cours de la formation <p>Cas particulier de l'UE6 Langue vivante : tout candidat, quel que soit son parcours, pourra être dispensé de l'UE sur présentation d'un justificatif de l'obtention du niveau B2, ou après passage d'un test en début d'année.</p> <p>Voir la procédure complète sur la page : https://www.ensfea.fr/formation/formation-au-long-de-la-vie/vae/</p> <p>En cas de validation, le suivi d'une formation par la VAP est conditionné au paiement de frais de formation en fonction du statut du candidat. A ces frais de formation s'ajoutent des droits d'inscription universitaire (170 euros).</p>
	Puis je demander une VAE pour valider cette formation ?	Le demande de validation de la licence pro FACTAES par VAE sera possible à partir de l'année universitaire 2025-2026. L'accès à la procédure sera indiqué en temps utile sur le site de l'ENSFEA.
	Quelle modalité de prise en charge financière est possible ?	<p>Selon les informations à notre disposition, il n'y a pas de prise en charge possible par les OPCO pour des agents sur budget de CFA ou CFPPA.</p> <p>En revanche, vous pouvez négocier une prise en charge financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> -par votre centre si vous êtes formateur en CFA-CFPPA -par votre employeur (MASA possible ?) -via votre CPF -en tant que demandeur d'emploi <p>Ou disposer d'un financement individuel.</p> <p>Les frais de formations sont différents selon votre statut.</p>
	Quel est le coût de la formation en formation continue ?	<p>Frais de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prise en charge employeur / OPCO / MASA / Demandeur d'emploi : 4800 euros/an (ou 2400 euros/an sur 2 ans) -Financement Individuel : si refus de financement : 2400 euros/an -Suivi de la formation à l'UE = 12 euros/h <p>Auxquels s'ajoutent les frais d'inscription de 170 euros.</p>
Contenus	Y –a-t-il une reconnaissance de l'habilitation UC des formateurs UE 8.1 ?	Ce point est abordé lors de la formation mais ne permet pas l'obtention de l'habilitation UC qui fait l'objet d'une certification spécifique selon un processus différent.

	<p>Quelle est la place de l'agroécologie et des transitions dans la formation ?</p>	<p>La formation a été construite avec des notions et principes non spécifiques au monde agricole mais est appuyée sur des exemples et du vocabulaire utilisé dans le monde agricole. Connaître le monde agricole est donc facilitant. Cependant, un apprenant qui ne serait pas issu du monde agricole pourrait suivre cette formation moyennant une acculturation au sujet.</p> <p>Une UE (UE2) porte particulièrement sur l'engagement à la transition écologique qui reste un sujet prégnant et transversal pour tout formateur.</p>
<p>Candidatures et inscriptions</p>	<p>Quel est le coût de la formation ?</p>	<p><u>Formation initiale</u> Uniquement les frais d'inscription de 170 euros (pour les étudiants avec un bac+2) Auxquels s'ajoute l'acquittement de la CEVEC (https://cvec.etudiant.gouv.fr/)</p> <p><u>Formation continue</u> Frais de formation -Prise en charge employeur / OPCO / MASA / Demandeur d'emploi : 4800 euros/an (il est possible de suivre la formation sur 2 ans selon une organisation des enseignements adaptée au cas par cas.) -Financement Individuel : si refus de financement : 2400 euros/an -Suivi de la formation à l'UE = 12 euros/h Auxquels s'ajoutent les frais d'inscription de 170 euros.</p>
	<p>Comment puis-je candidater ?</p>	<p>Les candidatures sont dématérialisées et possible sur le lien : https://demarches.adullact.org/commencer/licence-pro-factaes-ensfea-candidature-2024 du 24/02/2025 au 28/03/2025 pour une 1^{ère} phase, du 7/04/2025 au 10/06/2025 pour une 2^{ème} phase, et éventuellement jusqu'au 10/07/2025 pour une phase complémentaire (sous réserve de places disponibles).</p>
	<p>Comment puis-je m'inscrire ?</p>	<p>Les inscriptions seront dématérialisées et le lien d'inscription sera disponible sur les sites de l'ESNFEA et de l'IAD à compter du 25/04/2025.</p>